



africacarbonforum

28 - 30 June, 2017

Cotonou - Benin

Collaborative climate action for sustainable development in Africa

SESSION DE HAUT NIVEAU

COMMUNIQUE

Nous, Ministres en charge de l'Environnement du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger, et Représentants des autres pays d'Afrique, des organisations internationales, régionales et nationales réunis à Cotonou ce 30 juin 2017 dans le cadre de la session de haut niveau tenue en marge du Forum Africain pour le carbone sur le thème « Mobilisation des ressources financières pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques : stratégies à adopter par l'Afrique pour la mise en œuvre des contributions Déterminées au niveau National »

1. Considérant le sujet de préoccupation que constituent les changements climatiques pour l'humanité toute entière et l'ampleur du dérèglement climatique qui s'aggravent en portant atteinte à la réalisation des Objectifs de Développement Durables de nos pays ;
2. Considérant les résolutions issues de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Conférence-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et préoccupés par le constat que l'objectif de 2°C n'est pas suffisant pour limiter significativement contre les effets des changements climatiques en Afrique ;
3. Réaffirmant la position commune africaine sur la limitation de l'augmentation de la température moyenne globale en deçà des 1,5°C d'ici 2100 par rapport au niveau préindustriel ;
4. Considérant les besoins et les préoccupations spécifiques des pays africains et rappelant les engagements ambitieux pris par ces pays à travers les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en vue de renforcer la résilience des communautés aux effets néfastes des changements climatiques et de promouvoir un développement à faible intensité de carbone ;
5. Considérant la mise en évidence par les Nations Unies de l'écart entre les engagements gouvernementaux en faveur du climat et l'objectif visant à contenir la hausse de la température mondiale bien en deçà de 2°C lors de la 22^{ème} COP à Marrakech ;
6. Considérant que la plupart des pays vulnérables aux changements climatiques sont des pays africains ;
7. Considérant que le financement des actions d'adaptation et d'atténuation demeure une priorité pour l'Afrique.

Rappelant :

1. les messages clés du Comité des Chefs d'Etats Africains sur les Changements climatiques du 25 septembre 2015 à New York ;

2. la décision du Sommet de l'Union Africaine du 15 juin 2015, sur les négociations relatives aux changements climatiques ;
3. la déclaration du Caire de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement de Mars 2015, sur la nécessaire réduction des risques de catastrophes par l'adoption d'une démarche multisectorielle et concertée pour parer à la dégradation des écosystèmes ;
4. la déclaration de Niamey du 28 Avril 2015, des Ministres en charge de l'Environnement de la CEDEAO et du CILSS sur les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie ;
5. la déclaration de Cotonou du 07 Octobre 2015, des Ministres en charge des Finances, de l'Agriculture et de l'Environnement sur la capitalisation des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) des Etats membres de l'UEMOA ;
6. la décision de la conférence ministérielle sur l'environnement de Libreville, du 16 juin 2017 pour investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 en Afrique.

Nous sommes engagés à :

- 1- travailler au développement d'un partenariat public-privé robuste et dynamique pour la mise en place des financements climat ;
- 2- mettre l'accent sur l'évaluation des ressources nationales dans la mise en œuvre des CDN afin de compléter valablement l'apport extérieur ;
- 3- œuvrer pour la mise en place de financement innovants dans nos pays pour appuyer les ressources nécessaires à l'exécution de projets ;
- 4- favoriser la culture statistique en mettant en place des systèmes et des banques de données à travers la recherche-action dans le domaine des changements climatiques ;
- 5- œuvrer pour la réduction des pertes liées aux aléas climatiques dans le secteur agricole ;
- 6- saisir l'opportunité de l'engagement des partenaires financiers et techniques à accompagner les pays africains pour l'atteinte des engagements pris ; et
- 7- prendre les dispositions pour que les pays africains accèdent au marché carbone.

Fait à Cotonou, le 30 juin 2017